

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date du Conseil Municipal

10 octobre 2022

Date de convocation

4 octobre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Marais, sous la Présidence de Madame Catherine LUNGART – Maire.

Présents : Mme C. LUNGART, Mme L. FOUCHER, M. P. GUENO, M. C. PRESCHEZ, M. C. GUENO, Mme L. ANAKIEVA, M. V. LE CLAIRE, M. D. MARCHAL, Mme D. TRIMAUD, M. V. SERESSIA, M. A. MAHE, M. M. COËNT, Mme L. HEGWEIN

Pouvoirs ont été donnés :

Mme M. EVRAIN	à	Mme C. LUNGART
M. G. DERVAL	à	M. M. COËNT

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Christophe PRESCHEZ est désigné secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité.

Madame Lise-Armelle BERGONZI, Directrice Générale des Services, a été nommée auxiliaire à ladite secrétaire pour cette séance.

49.10.2022

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

La création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Suite à la démission de 6 adjoints (Sylvie GOSLIN, Pascal HASPOT, Loïc BELBEOCH, Dorothee BOURMAUD, Raynald MORIN et Christelle MATHIEU) et de 9 conseillers municipaux ;

Considérant que le Conseil Municipal a perdu plus du tiers de ses membres et que des élections municipales intégrales partielles doivent être organisées ;

Considérant qu'il est impossible pour un Conseil Municipal incomplet d'élire des adjoint.es au Maire ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DÉCIDE :
- **De porter** à 2 le nombre de postes d'adjoint.

Pour extrait conforme
Le Maire, Catherine Lungart




Le secrétaire de séance,
Christophe Preschez



Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

- La publication le : **14 OCT. 2022**
- La transmission en Sous-Préfecture le : **14 OCT. 2022**